

47B 992

B10254

24 JUL. 2019

HERMITAGE FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 28.498.000 €
Siège social : 3 Rue de Dublin - 67300 SCHILTIGHEIM
RCS STRASBOURG N° 432 584 142

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIEE UNIQUE EN DATE DU 29 MARS 2019

Affectation du résultat de l'exercice clos le 30/09/2018

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice d'UN MILLION CENT VINGT-QUATRE MILLE SEPT CENT QUATRE-VINGT-HUIT (1.124.788) Euros, qu'il décide d'affecter comme suit :

Origine :

- Bénéfice de l'exercice	1.124.788 €
- Réserve légale	20.000 €
- Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
- Autres réserves	200.000 €
- Report à nouveau	- 2.145.583 €
TOTAL	- 800.795 €

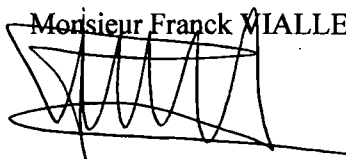
Affectation :

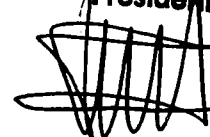
- Dividendes	0 €
- Réserve légale	20.000 €
- Réserve statutaire ou contractuelle	0 €
- Autres réserves	200.000 €
- Report à nouveau	- 1.020.795 €
TOTAL	- 800.795 €

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associée unique prend acte qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

Extrait certifié conforme
Le Président

Monsieur Franck MIALLET





Bilan Actif

Période du 01/10/17 au 30/09/18

HERMITAGE FRANCE

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissement	Net (N-1) 30/09/2016	Net (N-1) 30/09/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terreins				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	57 713 600		57 713 600	58 319 542
Créances rattachées à des participations	708 042		708 042	
Autres titres immobilisés				
Prêts				250 000
Autres immobilisations financières	250 210		250 210	210
TOTAL immobilisations financières :	58 669 752		60 669 752	58 669 752
ACTIF IMMOBILISÉ	58 669 752		60 669 752	58 669 752
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	873 826		873 826	1 041 000
Autres créances	2 147 585		2 147 585	8 728
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 021 411		3 021 411	1 049 728
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	52 171		52 171	897 087
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	52 171		52 171	897 087
ACTIF CIRCULANT	3 073 582		3 073 582	1 946 815
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				
TOTAL GÉNÉRAL	61 743 334		61 743 334	60 620 607

Bilan Passif

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	28 490 000	28 490 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	200 000	200 000
Report à nouveau	(2 145 583)	(444 445)
Résultat de l'exercice	1 124 780	(1 701 186)
TOTAL situation nette :	27 667 205	26 572 417
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	94 825	105 831
CAPITAUX PROPRES	27 762 030	26 678 248
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 608 287	29 321 146
Emprunts et dettes financières divers	3 220 070	2 003 169
TOTAL dettes financières :	30 828 357	31 324 315
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 872 841	1 636 015
Dettes fiscales et sociales	672 044	281 868
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	678 076	
TOTAL dettes diverses :	3 122 961	1 917 883
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	34 011 318	33 242 200
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	61 743 334	60 520 567

Compte de Résultat (Première Partie)

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Mo(N) 30/09/2018	Mo(N) 30/09/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	1 244 346		1 244 346	870 000
Production vendue de services				
Chiffres d'affaires nets	1 244 346		1 244 346	870 000
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 482	0 069
Autres produits			1	15 273
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 245 828	885 342
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises (et droits de douane)				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 913 773	1 913 376
TOTAL charges externes :			1 913 773	1 913 376
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			14 541	59 090
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			971 308	134 701
Charges sociales			303 808	53 270
TOTAL charges de personnel :			1 275 117	187 971
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			66	253
CHARGES D'EXPLOITATION			3 203 497	2 160 775
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 957 669)	(1 275 433)

Compte de Résultat (Seconde Partie)

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Mo (N) 30/09/2018	Mo (N-1) 30/09/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 067 000)	(1 207 444)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	2 700 316	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		289
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 700 316	289
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	707 788	328 152
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	707 788	328 152
RÉSULTAT FINANCIER	1 992 527	(127 863)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	34 838	(1 595 308)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 368	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	25 368	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(71 008)	105 831
	(71 008)	105 831
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	98 876	(105 831)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	(993 574)	
TOTAL DES PRODUITS	3 971 493	893 621
TOTAL DES CHARGES	2 848 708	2 584 758
BÉNÉFICE OU PERTE	1 124 785	(1 701 130)

REGLES & METHODES COMPTABLES
HERMITAGE FRANCE

PERIODE DU 01/10/2017 AU 30/09/2018

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018 dont le total est de 61 743 334 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 1 124 788 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.
Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-6 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

REGLES & METHODES COMPTABLES
HERMITAGE FRANCE

PERIODE DU 01/10/2017 AU 30/09/2018

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).
Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- mobilier de bureau : 3 à 5 ans
- installations générales et agencements : 8 ans.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire fait référence à la valeur d'utilité. La société a pris l'option d'activer les coûts d'acquisition des participations, et de les amortir sur 5 ans.

EMPRUNTS :

Le contrat d'emprunt souscrit par la société (dette senior) prévoit des covenants financiers.
Une couverture de taux couvrant 50% de l'endettement bancaire a été mise en place.

CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ABANDON DE CREANCES :

Néant

**REGLES & METHODES COMPTABLES
HERMITAGE FRANCE**

PERIODE DU 01/10/2017 AU 30/09/2018

OPERATION AVEC LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les sociétés du groupe sont conclues à des conditions normales, elles concernent :

- les prestations de présidence,
- la rémunération des avances en compte courant,
- le reversement des rappels perçus grâce aux accords groupe avec des fournisseurs
- la gestion de l'assurance groupe.

CICE :

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Le produit d'impôt CICE déterminé en application de la réglementation qui lui est applicable a généré un produit non imposable de 724 K€ au niveau du groupe.

CHANGEMENT DE METHODES :

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation ou de présentation au cours de l'exercice.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION :

La société est tête du groupe d'intégration fiscale de Hermitage France depuis le 1^{er} octobre 2017.

Immobilisations

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 18/05/19
Tenue de compte EURO

LIBELLÉS	Valeur brute dépréciation	Amortissements plus dévaluation	Acquisitions après création d'immobil.
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions Installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence	68 319 542		
Autres participations			
Autres titres immobilisés	260 210		
Prêts et autres immobilisations financières	58 669 752		
TOTAL Immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	68 569 752		

LIBELLÉS	Diminution par dépréciation	Diminution par amortissements dépréciation	Valeur brute après dépréciation	Revalorisation des titres
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions Installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence		2 871 780	55 447 782	
Autres participations				
Autres titres immobilisés			260 210	
Prêts et autres immo. financières		2 871 780	65 697 972	
TOTAL Immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL		2 871 780	65 697 972	

Provisions Inscrites au Bilan

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations des provisions	Diminutions des provisions	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des glissements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	106 031	19 900	90 906	34 025
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	106 031	19 900	90 906	34 025

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GÉNÉRAL	106 031	19 900	90 906	34 025
----------------------	----------------	---------------	---------------	---------------

Produits à Recevoir

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	44 345
TOTAL	44 345

Charges à Payer

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	68 902
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 715 901
Dettes fiscales et sociales	93 472
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	96 503
TOTAL	1 955 850

État des Échéances des Créances et Dettes

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	706 042		706 042
Prêts			
Autres immobilisations financières	250 210		250 210
TOTAL de l'actif immobilisé :	956 252		956 252
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	873 826	873 826	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	19 900	19 900	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	2 127 685	2 127 685	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	3 021 411	3 021 411	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GÉNÉRAL	3 977 663	3 021 411	956 252
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an ou rattachées	A plus d'1 an
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	53 982	53 982		
- à plus d' 1 an à l'origine	27 814 285	12 685 715	12 142 860	2 785 710
Emprunts et dettes financières divers	2 971 780	2 971 780	(0)	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 872 841	1 872 841		
Personnel et comptes rattachés	57 390	57 390		
Sécurité sociale et autres organismes	92 616	92 616		
Impôts sur les bénéfices	318 965	318 965		
Taxe sur la valeur ajoutée	103 073	103 073		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	248 297	248 297		
Autres dettes	678 076	678 076		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	34 011 304	19 082 734	12 142 860	2 785 710
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------

Eléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

POSTES DU BILAN	Montant consolidé des postes		Montant des droits représentés par titres de commerce
	Montant	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	57 713 500		
Créances rattachées à des participations	706 042		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	873 826		
Autres créances	2 127 684		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	3 220 076		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 772 464		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	678 076		

HERMITAGE FRANCE

Tenue de compte EURO

ଅନୁସନ୍ଧାନ

Détail des Transferts de Charges

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

NATURE	Montant
Matériel Informatique	1 462
TOTAL	1 462

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

REPARTITION	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	34 030	
Résultat exceptionnel (hors participation)	90 375	
Résultat comptable (hors participation)	131 214	

Liste des Filiales et Participations

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466	467	468	469	470	471	472	473	474	475	476	477	478	479	480	481	482	483	484	485	486	487	488	489	490	491	492	493	494	495	496	497	498	499	500	501	502	503	504	505	506	507	508	509	510	511	512	513	514	515	516	517	518	519	520	521	522	523	524	525	526	527	528	529	530	531	532	533	534	535	536	537	538	539	540	541	542	543	544	545	546	547	548	549	550	551	552	553	554	555	556	557	558	559	560	561	562	563	564	565	566	567	568	569	570	571	572	573	574	575	576	577	578	579	580	581	582	583	584	585	586	587	588	589	590	591	592	593	594	595	596	597	598	599	600	601	602	603	604	605	606	607	608	609	610	611	612	613	614	615	616	617	618	619	620	621	622	623	624	625	626	627	628	629	630	631	632	633	634	635	636	637	638	639	640	641	642	643	644	645	646	647	648	649	650	651	652	653	654	655	656	657	658	659	660	661	662	663	664	665	666	667	668	669	670	671	672	673	674	675	676	677	678	679	680	681	682	683	684	685	686	687	688	689	690	691	692	693	694	695	696	697	698	699	700	701	702	703	704	705	706	707	708	709	710	711	712	713	714	715	716	717	718	719	720	721	722	723	724	725	726	727	728	729	730	731	732	733	734	735	736	737	738	739	740	741	742	743	744	745	746	747	748	749	750	751	752	753	754	755	756	757	758	759	760	761	762	763	764	765	766	767	768	769	770	771	772	773	774	775	776	777	778	779	780	781	782	783	784	785	786	787	788	789	790	791	792	793	794	795	796	797	798	799	800	801	802	803	804	805	806	807	808	809	810	811	812	813	814	815	816	817	818	819	820	821	822	823	824	825	826	827	828	829	830	831	832	833	834	835	836	837	838	839	840	841	842	843	844	845	846	847	848	849	850	851	852	853	854	855	856	857	858	859	860	861	862	863	864	865	866	867	868	869	870	871	872	873	874	875	876	877	878	879	880	881	882	883	884	885	886	887	888	889	890	891	892	893	894	895	896	897	898	899	900	901	902	903	904	905	906	907	908	909	910	911	912	913	914	915	916	917	918	919	920	921	922	923	924	925	926	927	928	929	930	931	932	933	934	935	936	937	938	939	940	941	942	943	944	945	946	947	948	949	950	951	952	953	954	955	956	957	958	959	960	961	962	963	964	965	966	967	968	969	970	971	972	973	974	975	976	977	978	979	980	981	982	983	984	985	986	987	988	989	990	991	992	993	994	995	996	997	998	999	1000	1001	1002	1003	1004	1005	1006	1007	1008	1009	1010	1011	1012	1013	1014	1015	1016	1017	1018	1019	1020	1021	1022	1023	1024	1025	1026	1027	1028	1029	1030	1031	1032	1033	1034	1035	1036	1037	1038	1039	1040	1041	1042	1043	1044	1045	1046	1047	1048	1049	1050	1051	1052	1053	1054	1055	1056	1057	1058	1059	1060	1061	1062	1063	1064	1065	1066	1067	1068	1069	1070	1071	1072	1073	1074	1075	1076	1077	1078	1079	1080	1081	1082	1083	1084	1085	1086	1087	1088	1089	1090	1091	1092	1093	1094	1095	1096	1097	1098	1099	1100	1101	1102	1103	1104	1105	1106	1107	1108	1109	1110	1111	1112	1113	1114	1115	1116	1117	1118	1119	1120	1121	1122	1123	1124	1125	1126	1127	1128	1129	1130	1131	1132	1133	1134	1135	1136	1137	1138	1139	1140	1141	1142	1143	1144	1145	1146	1147	1148	1149	1150	1151	1152	1153	1154	1155	1156	1157	1158	1159	1160	1161	1162	1163	1164	1165	1166	1167	1168	1169	1170	1171	1172	1173	1174	1175	1176	1177	1178	1179	1180	1181	1182	1183	1184	1185	1186	1187	1188	1189	1190	1191	1192	1193	1194	1195	1196	1197	1198	1199	1200	1201	1202	1203	1204	1205	1206	1207	1208	1209	1210	1211	1212	1213	1214	1215	1216	1217	1218	1219	1220	1221	1222	1223	1224	1225	1226	1227	1228	1229	1230	1231	1232	1233	1234	1235	1236	1237	1238	1239	1240	1241	1242	1243	1244	1245	1246	1247	1248	1249	1250	1251	1252	1253	1254	1255	1256	1257	1258	1259	1260	1261	1262	1263	1264	1265	1266	1267	1268	1269	1270	1271	1272	1273	1274	1275	1276	1277	1278	1279	1280	1281	1282	1283	1284	1285	1286	1287	1288	1289	1290	1291	1292	1293	1294	1295	1296	1297	1298	1299	1300	1301	1302	1303	1304	1305	1306	1307	1308	1309	1310	1311	1312	1313	1314	1315	1316	1317	1318	1319	1320	1321	1322	1323	1324	1325	1326	1327	1328	1329	1330	1331	1332	1333	1334	1335	1336	1337	1338	1339	1340	1341	1342	1343	1344	1345	1346	1347	1348	1349	1350	1351	1352	1353	1354	1355	1356	1357	1358	1359	1360	1361	1362	1363	1364	1365	1366	1367	1368	1369	1370	1371	1372	1373	1374	1375	1376	1377	1378	1379	1380	1381	1382	1383	1384	1385	1386	1387	1388	1389	1390	1391	1392	1393	1394	1395	1396	1397	1398	1399	1400	1401	1402	1403	1404	1405	1406	1407	1408	1409	1410	1411	1412	1413	1414	1415	1416	1417	1418	1419	1420	1421	1422	1423	1424	1425	1426	1427	1428	1429	1430	1431	1432	1433	1434	1435	1436	1437	1438	1439	1440	1441	1442	1443	1444	1445	1446	1447	1448	1449	1450	1451	1452	1453	1454	1455	1456	1457	1458	1459	1460	1461	1462	1463	1464	1465	1466	1467	1468	1469	1470	1471	1472	1473	1474	
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	--

Effectif Moyen
HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

Effectifs	Personnel salarié	Personnel indépendant de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	0	
Employés	0	
Ouvriers	0	
TOTAL	3	

Composition du Capital Social
HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soo. au début de l'exercice	142480	200
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	142480	200

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Capital de	Avant consolidation
HERMITAGE FRANCE	SAS	20 498 000	SCHILTIGHEIM

CABINET GROSS-HUGEL SA

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Colmar
53, Rue du Général Offenstein
67100 STRASBOURG

M. NICANOR RICOTE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Grenoble
36, Rue Jean Jullien-Davin
26000 VALENCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES
DE L'EXERCICE 2018**

**HERMITAGE FRANCE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 28 498 000 euros
3 Rue de Dublin**

**67300 SCHILTIGHEIM
RCS STRASBOURG B 432 584 142**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Exercice clos le 30 Septembre 2018

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Hermitage France relatifs à l'exercice de clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les écarts d'acquisition et les écarts d'évaluation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

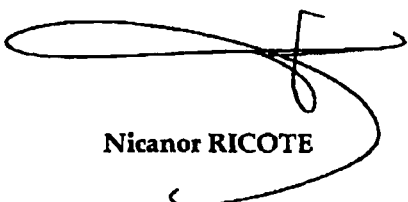
Fait à STRASBOURG, le 14 Mars 2019

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet CROSS HUGEL


Jean-Jacques HELLÉ

Nicanor RICOTE


Nicanor RICOTE

COMPTES CONSOLIDES
GROUPE HERMITAGE FRANCE
EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2018

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



HERMITAGE France

Bilan actif consolidé - K€

	Valeurs brutes	Amortissements	Dépréciations	30/09/2018	30/09/2017
Capital souscrit non appelé				0	0
Ecart d'acquisition	42 431	(1 136)	(20 201)	21 094	21 482
Immobilisations incorporelles	837	(447)	0	390	190
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	342	(206)	0	78	174
Fonds commercial	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	194	(181)	0	13	25
Immobilisations corporelles	80 898	(27 096)	(1 301)	52 502	54 385
Terrains	18 893	0	(5)	18 888	18 183
Aménagements et aménagements de terrains	1 823	(1 079)	0	744	858
Constructions	52 134	(18 807)	(1 289)	32 038	34 427
Constructions sur sol d'autrui	867	(752)	0	105	203
Installations techniques, matériel & outillage	4 338	(2 879)	(7)	1 456	1 464
Autres immobilisations corporelles	4 545	(3 586)	0	959	1 176
Immobilisations corporelles en cours	1 308	0	0	1 308	103
Immobilisations financières	1 132	0	(0)	1 132	1 384
Titres de participation	(0)	0	(0)	(0)	(0)
Créances rattachées à des participations	808	0	0	808	871
Intérêts courus sur créances et prêts	(0)	0	0	(0)	0
Titres immobilisés	33	0	0	33	33
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille	43	0	0	43	43
Prêts	0	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements versés	450	0	0	450	407
Titres mis en équivalence	78	0	0	78	(3)
Actif immobilisé	124 878	(28 678)	(21 902)	74 398	77 418
Stocks et en-cours	50 818	0	(1 400)	49 218	51 828
En-cours de services	810	0	0	810	880
Stocks de marchandises	49 806	0	(1 400)	48 405	50 348
Clients et comptes rattachés	17 568	0	(186)	17 382	18 288
Clients et comptes rattachés - part < 1 an	17 568	0	(186)	17 382	18 288
Impôts différés - actif	284	0	0	284	641
Autres créances et comptes de régularisation	8 275	0	0	8 275	8 729
Avances et acomptes versés sur commandes	4 610	0	0	4 610	4 368
Créances sur personnel & org. sociaux	86	0	0	86	0
Créances fiscales hors IS	1 274	0	0	1 274	1 412
Etat, impôt sur les bénéfices	1 541	0	0	1 541	0
Comptes courants	0	0	0	0	0
Autres créances - part < 1 an	1 139	0	0	1 139	179
Charges constatées d'avance - part < 1 an	626	0	0	626	784
Valeurs mobilières de placement	48	0	0	48	48
Disponibilités	11 898	0	0	11 898	12 281
Actif circulant	88 983	0	(1 586)	88 983	88 988
Total Actif	214 861	(28 678)	(23 487)	162 778	164 413

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Julien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



HERMITAGE France

Bilan passif consolidé - K€

	30/09/2018	30/09/2017
Capital	25 498	25 498
Primes liées au capital	0	0
Reserves	2 898	88
Résultat net (Part du groupe)	2 913	2 518
Capitaux propres (Part du groupe)	34 618	31 184
Intérêts minoritaires	0	0
Intérêts minoritaires - Réserves	0	0
Intérêts minoritaires - Résultat	0	0
Autres fonds propres	189	279
Subv. d'investissement nettes - part > 1 an	189	279
Provisions réglementées	0	0
Amortissements dérogatoires	(0)	0
Total des capitaux propres	34 189	31 383
Ecart d'acquisition passif	0	0
Provisions pour risques et charges	439	992
Autres provisions pour risques - part < 1 an	269	841
Autres provisions pour charges - part < 1 an	161	151
Impôts différés - passif	6 316	6 498
Provisions et impôts différés	6 745	7 488
Dettes financières	87 909	79 591
Emprunts auprès d'établissements de crédit à plus d'un an à l'origine	21 862	23 518
Emprunts auprès d'établissements de crédit à moins d'un an à l'origine	11 500	13 500
Dépôts et cautionnements reçus	5	5
Autres emprunts et dettes assimilées	13 245	13 615
Intérêts courus sur emprunts	97	97
Concours bancaires (trésorerie passive)	20 289	19 792
Concours bancaires (dettes)	1	24
Fournisseurs et comptes rattachés	40 386	41 396
Dettes fournisseurs - part < 1 an	40 386	41 396
Autres dettes et comptes de régularisation	14 465	13 595
Avances, acomptes reçus sur commandes	4 214	3 272
Dettes sociales	6 315	5 798
Dettes fiscales (hors IS)	2 726	2 330
Dettes liées à l'intégration fiscale	0	0
Etat - impôts sur les bénéfices	0	1 283
Comptes courants groupe	0	0
Dettes d'acquisition, d'actifs	7	7
Autres dettes	536	382
Produits constatés d'avance - part < 1 an	671	543
Dettes	121 534	125 542
Total Passif	162 778	164 612

Nicanor RICOTE
 Commissaire aux Comptes
 36, rue Jean Jullien-Davin
 B.P. 105
 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. : 04 75 78 44 78

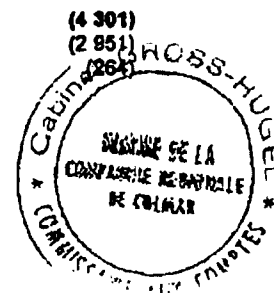


HERMITAGE France

Compte de résultat - K€

	30/09/2018 12 Mois	30/09/2017 9 Mois
Chiffre d'affaires	388 826	265 255
Ventes de marchandises	397 433	295 546
Production vendue de biens	6 491	5 061
Production vendue de services	9 943	6 467
Produits des activités annexes	7 262	4 223
Rabais, remises et ristournes accordés	(62 604)	(46 041)
Autres produits d'exploitation	5 368	3 118
Production stockée	315	(10)
Subventions d'exploitation	307	241
Rep./Amt. & Dépr. immo. corporelles	38	0
Reprise sur provisions d'exploitation	763	407
Rep./Dépr. sur actif circulant	1 216	1 338
Transferts de charges d'exploitation	2 309	917
Autres produits	418	225
Produits d'exploitation	363 891	268 370
Achats consommés	(306 088)	(228 817)
Achats de marchandises	(300 264)	(217 176)
Autres achats	(3 419)	(1 940)
Achats non stockés de matières et fournitures	(1 902)	(1 086)
Variation stocks de marchandises	(2 469)	(8 568)
Achat m.p., fourn. & aut. appro.	(34)	(49)
Charges externes	(14 477)	(10 658)
Sous-traitance	(2 423)	(1 453)
Locations immobilières et charges locatives	(183)	(128)
Locations mobilières et charges locatives	(1 527)	(1 119)
Entretien et réparations	(1 015)	(541)
Primes d'assurances	(659)	(659)
Autres services extérieurs	(619)	(439)
Personnel détaché et intérimaire	(708)	(471)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 301)	(1 487)
Publicité, publications, relations publiques	(2 086)	(1 401)
Déplacements, missions et réceptions	(1 598)	(1 354)
Frais postaux et frais de télécommunications	(339)	(199)
Autres charges externes	(863)	(1 050)
Autres charges	(1 156)	(358)
Impôts et taxes	(2 626)	(1 944)
Impôts et taxes sur rémunérations	(680)	(453)
Autres impôts et taxes	(1 946)	(1 491)
Charges de personnel	(28 627)	(19 708)
Rémunérations du personnel	(20 038)	(13 930)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(8 953)	(6 133)
Autres charges de personnel	(23)	(101)
Crédit d'impôt compétitivité emploi	724	549
Participation des salariés	(337)	(93)
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	(4 898)	(4 301)
Dot./Amt. & Dépr. sur immo	(3 790)	(2 851)
Dot. aux provisions d'exploitation	(228)	(264)

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Dotations pour dépr. des actifs circulants	(877)	(1 087)
Charges d'exploitation	(388 713)	(295 428)
Résultat d'exploitation	5 178	2 941
Produits financiers	165	1 468
Produits sur créances et VMP	9	4
Rep. sur provisions à caractère financier	0	50
Rep./Dépr. sur actifs financiers	0	1 251
Produits nets sur cession de VMP	0	44
Autres produits financiers	157	118
Charges financières	(1 636)	(932)
Charges d'intérêts	(1 378)	(798)
Autres charges financières	(260)	(134)
Dot. dépr. sur actifs financiers	0	0
Résultat financier	(1 471)	536
Opérations en commun	0	0
Résultat courant des entreprises intégrées	3 707	3 477
Produits exceptionnels	2 167	43 469
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	81	77
Produits de cession de titres (conso.)	282	0
Produits de cession d'immo	1 327	573
Produits de cession de titres	0	42 773
Subv. invest. versées au résultat, de l'ex.	38	32
Autres produits exceptionnels	25	6
Rep. sur provisions à caractère exceptionnel	27	7
Rep. excep. dépr. immo. Fin. (impairment)	387	0
Charges exceptionnelles	(1 554)	(26 438)
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	(63)	(85)
VNC des titres conso cédés	11	0
VNC des immo. cédées	(1 252)	(852)
VNC des titres cédés	0	(25 635)
Autres charges exceptionnelles	(46)	(65)
Dotations pour dépréciations exceptionnelles	(201)	0
Résultat exceptionnel	693	17 030
Impôt sur les bénéfices	(2 657)	3 070
Produit ou ch. d'impôt lié à l'intégration fiscale	1 574	0
Impôts différés	293	34
Impôts sur les résultats	(791)	3 104
Résultat net des entreprises intégrées	3 519	23 612
Dotations aux dépr. des écarts d'acquisition (impairment)	(21)	(20 586)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(546)	(467)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	63	(20)
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 913	2 518
Intérêts minoritaires	0	0
Résultat net (part du groupe)	2 913	2 518

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE 2018

- 1. Principes comptables et méthodes d'évaluation**
- 2. Informations relatives au périmètre de consolidation**
- 3. Principes de consolidation**
- 4. Engagements**
- 5. Tableau des flux de trésorerie**

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



1. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes consolidés du Groupe sont établis conformément à la réglementation française sur les comptes consolidés.

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe, établis selon les principes comptables en vigueur en France sont en harmonie avec les principes comptables appliqués par la société consolidante.

Faits marquants

La société mère Hermitage France a acquis le 30 Mars 2017, avec effet rétroactif au 1^{er} Janvier 2017, 51% des parts de la société Grand Est Automobiles et indirectement 51 % des parts des sociétés qui constituent le périmètre de consolidation. Le 13 Avril 2017, la société a bénéficié de l'apport de 49 % des parts complémentaires de la société Grand Est Automobiles et indirectement de 49 % des parts des sociétés constituant le périmètre de consolidation de la société Hermitage UK, permettant ainsi à la société mère Hermitage France de détenir directement et indirectement 100 % des parts des sociétés constituant le périmètre de consolidation.

Les comptes consolidés couvrent la période allant du 01/10/2017 au 30/09/2018 soit une période de 12 mois d'activité.

L'exercice de comparaison couvre la période du 01/01/2017 au 30/09/2017 soit une période de 9 mois d'activité.

Les comptes consolidés sont présentés selon le principe de continuité d'exploitation.

Méthode d'évaluation

Fonds de commerce

Les fonds de commerce sont retraités en écart d'acquisition.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement les logiciels.

Les logiciels sont généralement amortis sur 5 ans.

Les frais d'établissement ont été réintégrés dans le résultat.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencements des constructions	8 à 12 ans
- Installations techniques	5 à 8 ans
- Matériel de transport	4 à 5 ans
- Agencements mobiliers	5 à 8 ans
- Matériel de bureau et informatique	5 ans

Ces durées tiennent compte de l'application des règlements comptables CRC 2002-10 et 2004-06, les sociétés du groupe n'ont pas identifiées d'immobilisations nécessitant une modification de la durée d'amortissement ou une décomposition.

Immobilisations financières

La valeur brute des participations correspond au coût d'acquisition des titres.

Lorsque la situation nette est inférieure à la valeur d'achat, l'écart fait l'objet d'une provision pour dépréciation.

Stocks

Les stocks de véhicules sont évalués à leur coût d'acquisition, et les stocks de pièces de rechange suivant la méthode du "coût moyen unitaire pondéré".

Les pièces et articles à faible taux de rotation sont dépréciés pour les ramener à leur valeur d'utilité.

Pour les stocks de véhicules, une provision pour dépréciation est inscrite si la valeur nette de réalisation du bien est inférieure au coût d'acquisition.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Dépréciation : une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire appréciée par rapport à la situation du débiteur est inférieure à la valeur comptable.

Les taux de dépréciation appliqués aux montants hors taxes des créances douteuses sont déterminés en fonction du degré d'irrecouvrabilité.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir principalement des risques liés à des litiges.

Les provisions sont dotées de façon à couvrir le montant raisonnable de la charge future à supporter.

Indemnités de fin de carrière

Les sociétés du groupe Hermitage France ont, conformément aux dispositions de la Convention Collective du Commerce et de la Réparation Automobile, adhérees au Fonds Collectif Général de Solidarité qui prend en charge le versement du capital de fin de carrière.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 et a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

L'objectif du CICE étant de permettre la diminution des charges de personnel, le groupe opte expressément pour la comptabilisation de ce produit au crédit d'un sous-compte dédié du compte « Charges de personnel ».

Le produit d'impôt CICE déterminé en application de la réglementation qui lui est applicable a généré un produit non imposable de 724 K€.

Le CICE de l'exercice 2017 s'élevait à 549 K€ et a été affecté principalement sur l'exercice à des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement. Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

Méthode de consolidation

Les sociétés qui sont contrôlées par la société Hermitage France directement ou indirectement de manière exclusive sont intégrées globalement.

Aucune société ou entité n'a été exclue du périmètre de consolidation.

Changements de méthodes et règles de présentation

Non applicable.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



2. INFORMATIONS RELATIVES AU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Siège social N° Siren % d'intérêt

Société consolidante

Hermitage France SAS Schiltigheim 432 584 142

Sociétés consolidées

Le périmètre d'intégration a connu les variations suivantes au cours de l'exercice 30/09/2018 par rapport au 30/09/2017 :

Entrées :

NEANT

Sorties :

Autohaus Kroely Gmbh	Freiburg	HRB 708659	100
PKA Sarreguemines RD	Strasbourg	524 760 378	49

Intégration globale

Sociétés constituant le périmètre au 30.09.2018 :

Grand Est Automobiles	Strasbourg	498 547 143	100
Sud Alsace SAS	Colmar	915 820 112	100
AP Alsace SAS	Strasbourg	423 786 789	100
Gea Obernai SARL	Strasbourg	676 380 280	100
Obernai Europe	Strasbourg	451 040 596	100
Gea Schweighouse SARL	Strasbourg	487 600 470	100
AP Strasbourg SAS	Strasbourg	432 583 359	100
Centre Européen Occasion	Colmar	420 105 686	100
GEA SAS	Strasbourg	440 033 025	100
GEA Service SAS	Strasbourg	434 221 792	100
GVA SAS	Strasbourg	608 502 118	100
Sport 67 SAS	Strasbourg	405 329 517	100
Praha 67 SAS	Strasbourg	400 177 846	100
Ma Location Auto SAS	Strasbourg	351 423 504	100
IGH	Strasbourg	403 813 926	100
Illkirch RN 83	Strasbourg	442 945 770	100
Immo 1	Strasbourg	432 140 549	100
33 RB	Strasbourg	588 500 603	100
4 REM	Strasbourg	451 037 253	100
32 RB	Strasbourg	349 139 030	100
Wolfsburg 67	Strasbourg	519 252 530	100
Ingolstadt 67	Strasbourg	519 252 274	100

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



GEA VI VUL	Strasbourg	519 508 915	100
Colmar CEO	Strasbourg	519 508 881	100
AP Colmar	Colmar	530 585 504	100
AP Selestat	Colmar	529 745 929	100
AP Obernai	Saverne	529 746 042	100
AP Saverne	Saverne	529 746 174	100
AP Haguenau	Strasbourg	529 745 820	100
Mon Offre Auto	Strasbourg	529 735 060	100
9 REM	Strasbourg	524 551 835	100
Colmar Rond Point	Colmar	518 918 026	100
Immo 2	Strasbourg	343 964 144	100
Immo 3	Strasbourg	411 485 725	100
5 RA	Strasbourg	503 030 892	100
8 RE	Strasbourg	532 192 838	100

Intégration proportionnelle

NEANT

Mise en équivalence

BGN Obernai	Strasbourg	825 351 174	33
-------------	------------	-------------	----

Sociétés non consolidées

Participations

NEANT

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



3. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Date de clôture des comptes

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation ont été intégrées sur la base de leurs comptes sociaux au 30 septembre 2018 hormis la société BGN Obernai ayant été mises en équivalence sur la base des comptes sociaux au 31 décembre 2018. Cette société a un impact non significatif sur les comptes consolidés.

Opérations internes

Les comptes réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges ainsi que les profits intra-groupe et provisions internes sont éliminés.

Ecart de première consolidation

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation représente la différence entre le prix d'acquisition des titres ainsi que les coûts d'acquisition externes nets d'impôts et la part de la situation nette retraitée lors de l'achat.

L'écart de première consolidation a été évalué à 60 376 K€ au 30/09/2017 suite aux événements de l'exercice 2018 détaillés ci-dessous ce dernier s'élève encore à 59 957 K€.

L'écart de première consolidation a été affecté en trois parties, à savoir :

- . écart d'évaluation sur les terrains,
- . écart d'évaluation sur les constructions,
- . écart d'acquisition (GOOD WILL).

Les « écarts d'évaluation sur terrains » correspondent à la différence entre la valorisation effectué lors de l'opération d'acquisition et la valeur nette comptable de ces terrains, soit 8 579 k€. Au cours de l'exercice l'ensemble immobilier détenu par Gea Schweighouse a été cédé entraînant la reprise de l'écart d'évaluation sur terrains correspondant pour 38 K€. Au 30/09/2018, les « écarts d'évaluation sur terrains » représentent encore 8 540 K€.

Ces écarts ont été calculés sur la base des estimations connues au moment de l'achat des titres par la société mère Hermitage France, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2017.

Ces écarts ont donné lieu à une fiscalité différée (25.82 %), comptabilisée à l'actif en écart d'acquisition, et au passif en impôt différé passif.

Ils ne sont pas amortis.

Les « écarts d'évaluation sur constructions » correspondent à la différence entre la valorisation effectuée lors de l'opération d'acquisition et la valeur nette comptable des constructions, soit 16 531 K€. Au cours de l'exercice l'ensemble immobilier détenu par Gea Schweighouse a été cédé entraînant la reprise de l'écart d'évaluation sur constructions correspondant pour 231 K€. Au 30/09/2018, les « écarts d'évaluation sur terrains » représentent encore 16 300 K€.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



La valorisation originelle effectuée faisait ressortir une dépréciation sur constructions pour 1 088 KE. Au cours de l'exercice cette dernière a intégralement été reprise du fait de la constatation d'une provision pour dépréciation au niveau des comptes sociaux pour 1 289 KE.

Ces écarts ont été calculés sur la base des estimations connues au moment de l'achat des titres par la société mère Hermitage France, avec effet rétroactif au 1er Janvier 2017.

Ces écarts ont donné lieu à une fiscalité différée (25.82 %), comptabilisée à l'actif en écart d'acquisition, et au passif en impôt différé passif. Les écarts d'évaluation sur constructions sont amortis sur une durée de 20 années.

Les « écarts d'acquisition » correspondent à la différence entre l'écart de première consolidation (prix d'acquisition des titres et la part de la situation nette retraitée lors de l'achat) et les écarts d'évaluation. L'écart d'acquisition est couramment appelé « GOODWILL ».

Se rajoutent au « GOODWILL », les impôts différés relatifs aux écarts d'évaluation, et les fonds de commerce qui sont retraités à ce niveau.

. GOODWILL lié à l'acquisition des titres au 01/10/2017 :	35 253 KE
. Impôts différés sur les écarts d'évaluations au 01/10/2017:	6 203 KE
. VNC des fonds de commerce existant le 01/10/2017 :	<u>1 100 KE</u>
TOTAL lié à l'opération de rachat avec effet au 01/10/2017 :	42 556 KE

Au cours de l'exercice, la liquidation de la société Autohaus Kroely Gmbh a entraîné la diminution de l'écart d'acquisition pour 9 KE, une correction d'erreur au niveau des frais d'acquisition sur titres a entraîné une diminution de 397 KE soit une diminution du GOODWILL lié à l'acquisition des titres de 406 KE passant de 35 253 KE à 34 847 KE.

La reprise de la dépréciation sur constructions pour 1 088 KE a entraîné la reprise du GOODWILL généré par l'impôt différé à hauteur de 281 KE faisant passer le GOODWILL lié aux impôts différés de 6 203 KE à 6 484 KE.

. GOODWILL lié à l'acquisition des titres au 30/09/2018 :	34 847 KE
. Impôts différés sur les écarts d'évaluations au 30/09/2018:	6 484 KE
. VNC des fonds de commerce existant le 30/09/2018 :	<u>1 100 KE</u>
TOTAL lié à l'opération de rachat avec effet au 30/09/2018 :	42 431 KE

Suite à la modification du Code de commerce visant à transposer en droit français la directive comptable européenne de 2013, l'ANC a mis en place de nouvelles règles en matière de traitement des amortissement des écarts d'acquisition à partir du 1^{er} janvier 2016.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Les « écarts d'acquisition » du groupe font ressortir 3 types de « GOODWILL » :

. Le Goodwill correspondant à l'acceptation de paiement d'une survaleur à l'origine du fait de plus-values de cessions constatées dans les comptes sociaux issues d'entités antérieurement détenues. Ce Goodwill se retrouve au niveau des entités. Principalement sur Grand Est Automobiles ainsi que sur les entités d'exploitation pour lesquelles le paiement d'une surprime a été accepté. La plus-value de cession issus des comptes sociaux à mettre en parallèle s'élevait à 18 M€. Ce Goodwill a pu aisément être identifié sur Grand Est Automobiles s'élevant ainsi à 12 744 K€. A ce dernier nous pouvions ajouter les frais d'acquisition pour 463 K€ impactés par une correction d'erreur sur l'exercice entraînant une diminution de 397 K€ soit 12 811 K€ en totalité. Les surprimes acceptées se retrouvent dans la 2^{ème} catégorie de Goodwill qui suit. La survaleur se retrouvant dans les comptes sociaux, le groupe a choisi de déprécier intégralement ces Goodwill.

. Les Goodwill issus de la valorisation des fonds de commerce par marque et par concession qui s'élevaient à 23 145 K€. Suite à la liquidation de la société Autohaus Kroely GmbH au cours de l'exercice, la valeur de ces Goodwill a été réduite pour 9 K€ les ramenant ainsi à 23 136 K€. On retrouve dans ces Goodwill les surprimes énoncées ci-dessus. Il n'y a pas de limite prévisible aux avantages économiques de ces survaleurs, un test de dépréciation sera donc effectué annuellement. Ce test de dépréciation se fera à partir d'un prix moyen par VN et par marque appliqué sur la moyenne pondérée du volume de VN des 3 derniers exercices.

. Les Goodwill issus des impôts différés relatifs aux écarts d'évaluations et ceux concernant des sociétés immobilières pour 6 203 K€ ajusté à 6 484 K€ suite à la reprise de la dépréciation sur constructions pour 1 088 K€. Il existe une limite pour ces Goodwill mais elle ne peut être déterminée de manière faible. Un amortissement sur une durée de 10 ans est donc pratiqué.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Ainsi, les écarts de première consolidation constatés ont été affectés et amortis comme suit (en KE) :

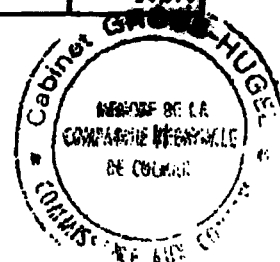
Ecart d'évaluation sur terrains (KE) :

Sociétés	Montant Ecart	Année d'origine	Durée	Cumul amort. ant.	Dotations exercice	Années restant à courir	Valeur nette
1. Ecart d'évaluation terrains							
AP ALSACE	3 716	2017	0	0	0	0	3 716
SUD ALSACE	4 089	2017	0	0	0	0	4 089
GEA SCHWEIGHOUSE	CEDE	2017	0	0	0	0	CEDE
COLMAR ROND POINT	5	2017	0	0	0	0	5
4 REM	46	2017	0	0	0	0	46
32 RB	686	2017	0	0	0	0	686
IMMO 1	-	2017	0	0	0	0	-
Total	8 540			0	0	0	8 540

Ecart d'évaluation sur constructions (KE) :

Sociétés	Montant Ecart	Année d'origine	Durée	Cumul amort. ant.	Dotations exercice	Années restant à courir	Valeur nette
2. Ecart d'évaluation constructions							
AP ALSACE	5 025	2017	20	188	251	18	4 585
SUD ALSACE	5 485	2017	20	206	274	18	5 005
GEA SCHWEIGHOUSE	CEDE	2017	-	CEDE	CEDE	CEDE	CEDE
33 RB	1 845	2017	20	69	92	18	1 684
8 RE	738	2017	20	28	36	18	691
5 RE	470	2017	20	18	23	18	429
9 REM	1 205	2017	20	45	60	18	1 100
4 REM	1 513	2017	20	57	76	18	1 381
Total	16 301			611	815		14 874

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Ecart d'acquisition de la 1^{ère} catégorie (K€) :

Sociétés	Montant Ecart	Année d'origine	Durée	Cumul dépré. ant.	Dépréciation exercice	Années restant à courir	Valeur nette
3. Ecart d'acquisitions							
GRAND EST AUTO	12 744	2017	N/A	12 744	0	N/A	0
HERMITAGE France	65	2017	N/A	463	-397	N/A	0
Total	12 809			13 207	-397		0

Ecart d'acquisition de la 2^{ème} catégorie (K€) :

Sociétés	Montant Ecart	Année d'origine	Durée	Cumul dépré. ant.	Dépréciation exercice	Années restant à courir	Valeur nette
3. Ecart d'acquisitions							
AP STRASBOURG	4 801	2017	N/A	829	0	N/A	3 972
AP HAGUENAU	2 422	2017	N/A	865	0	N/A	1 557
AP SAVERNE	1 681	2017	N/A	521	0	N/A	1 161
AP OBERNAI	1 534	2017	N/A	637	21	N/A	876
AP SELESTAT	1 548	2017	N/A	489	0	N/A	1 059
AP COLMAR	2 826	2017	N/A	852	0	N/A	1 974
WOLFSBURG 67	2 833	2017	N/A	807	0	N/A	2 025
INGOLSTADT 67	4 465	2017	N/A	2 262	0	N/A	2 204
PRAHA 67	407	2017	N/A	33	0	N/A	373
SPORT 67	347	2017	N/A	75	0	N/A	282
CEO	273	2017	N/A	0	0	N/A	273
AUTOHAUS	LIQUIDEE	2017	N/A	9	-9	N/A	LIQUIDEE
Total	23 137			7 379	12		15 746

Le fort niveau de dépréciation s'explique par la neutralisation des surprimes se trouvant dans les Goodwill par entités dont l'origine est indiquée plus haut.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Ecart d'acquisition de la 3^{ème} catégorie (KE) :

Sociétés	Montant Ecart	Année d'origine	Durée	Cumul amort. ant.	Dotation exercice	Années restant à courir	Valeur nette
3. Ecart d'acquisitions							
AP ALSACE	2 257	2017	10	169	226	8	1 862
SUD ALSACE	2 472	2017	10	185	247	8	2 039
33 RB	476	2017	10	36	48	8	393
8 RE	196	2017	10	15	20	8	161
5 RE	121	2017	10	9	12	8	100
9 REM	311	2017	10	23	31	8	257
GEA SCHWEIOHOUSE	69	2017	10	5	7	8	57
COLMAR ROND POINT	1	2017	10	1	0	8	0
ILLKIRCH RN 83	REPRIS	2017	N/A	0	0	N/A	REPRIS
4 REM	402	2017	10	30	40	8	332
32 RB	177	2017	10	13	18	8	146
IMMO 1	0	2017	10	0	0	8	0
OBERNAI EUROPE	0	2017	10	0	0	8	0
Total	6 483			487	648		5 348

Ecart d'acquisition cumulés (KE) :

Sociétés	Montant Ecart	Année d'origine	Durée	Cumul amort. ant.	Cumul dépré. ant.	Dépréciation exercice	Dotation exercice	Années restant à courir	Valeur nette
3. Ecart d'acquisitions									
1ère catégorie	12 809	2017	N/A	0	13 207	-397	0	N/A	0
2 ^{ème} catégorie	23 137	2017	N/A	0	7 379	12	0	N/A	15 746
3 ^{ème} catégorie	6 483	2017	10	487	0		648	8	5 348
Total	42 431			487	20 586	-385	648		21 894

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Provisions réglementées

L'incidence sur les comptes sociaux des provisions constatées pour la seule application de la législation fiscale a été éliminée dans les comptes consolidés (notamment provisions pour hausse des prix).

Impôts différés

Les impôts différés, calculés selon la méthode du report variable, résultent principalement :

- . du retraitement des provisions d'origine fiscale,
- . des différences temporaires entre le résultat comptable et fiscal,
- . des écarts d'évaluation,

Au cours de l'exercice 2 taux d'imposition sont utilisés : Un taux à

- 34.43 % pour les retraitements ayant un retournement prévisible à court terme.
- 25.82 % pour les retraitements ayant un retournement prévisible à long terme.

	<i>Au bilan N-1</i>	<i>Au bilan 09/2018</i>	<i>Variation</i>
Impôts différés actifs	641	264	- 377
Impôts différés passifs	- 6 496	- 6 316	180
			Dont +293 en Résultat

La différence entre la variation au bilan de -197 K€ et la variation en compte de résultat de +293 K€ soit + 490 K€ correspond à l'ajustement de l'écart d'acquisition lié aux impôts différés. Soit une reprise de Badwill lié à la reprise de dépréciation sur constructions pour 281 K€ et une correction d'erreur concernant les frais d'acquisition de titres pour 209 K€.

Intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été souscrite par la société mère et l'ensemble de ses filiales au cours de l'exercice.

Les filiales intégrées constatent la charge d'impôt dont elles sont redevables dans leurs comptes comme si elles ne faisaient pas partie du groupe.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Crédit bail

La société 9 REM a conclu en 2012 un contrat de crédit-bail d'une durée de 17 ans et d'un montant de 3 690 000 euros. En 2015, elle a souscrit un avenant au crédit-bail pour une valeur de 3 700 000 euros, crédit-bail complémentaire sur une durée de 12 ans et 6 mois.

La société 33 RB a conclu en 2015 un contrat de crédit-bail d'une durée de 15 ans et 6 mois d'un montant de 8 300 000 euros. Contrat en 2 étapes dont une a été réalisé en 2015 pour 6 200 000 euros et la seconde en 2016 pour 2 100 000 euros.

La société 5 RA a conclu en 2012 un contrat de crédit-bail d'une durée de 15 ans et d'un montant total de 1 600 000 euros.

La société 8 RE a conclu en 2011 un contrat de crédit-bail d'une durée de 15 ans et d'un montant total de 1 400 000 euros.

La société Obernai Europe a conclu en 2018 un contrat de crédit-bail d'une durée de 12 ans et d'un montant total de 995 000 euros.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



REPARTITION DES IMMOBILISATIONS (K€) en valeur brute

	30.09.2017	Variation de périmètre	Acquisitions	Sorties / Diminutions	30.09.2018
Frais d'établissement	-	-	-		-
Logiciels	728	-	102	- 293	537
Droit au bail	-	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition	42 556	- 9	-	- 116	42 431
Avances et acomptes		-	-	-	-
Sous-total incorporels	43 284	- 9	102	- 409	42 968
Terrains et aménagements	18 282	-	162	- 928	17 516
Constructions	53 423	-	877	- 1 309	52 991
Installations techniques	4 272	-	341	- 274	4 338
Autres immobilisations corporelles	4 545	-	325	- 325	4 545
Immobilisations en cours	103	-	1 308	- 103	1 308
Avances et acomptes		-	-	-	-
Sous-total corporels	80 625	-	3 013	- 2 939	80 698
TOTAL	123 909	- 9	3 115	- 3 348	123 666

Nicanor RICOTE
 Commissaire aux Comptes
 36, rue Jean Jullien-Davin
 B.P. 105
 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. : 04 75 78 44 78



MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (K€)

	30.09.2017	Variation de périmètre	Dotations	Sorties	30.09.2018
Frais d'établissement	-		-		-
Logiciels	529		52	- 134	447
Droit au bail	-	-	-	-	-
Ecarts d'acquisition	487	-	648	-	1 136
Sous-total incorporels	1 016	-	700	- 134	1 583
Terrains et aménagements	1 258	-	81	- 263	1 075
Constructions (1)	17 705	-	2 747	- 893	19 559
Installations techniques	2 807	-	440	- 372	2 875
Autres immobilisations corporelles	3 331	-	470	- 215	3 586
Sous-total corporels	25 101	-	3 738	- 1 743	27 095
TOTAL	26 117	-	4 438	- 1 877	28 678

(1) Dont dotation amortissement écarts d'évaluation

815 K€

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



MOUVEMENTS DES PROVISIONS (K€)

	30.09.2017	Variation périmètre	Dotations	Reprises diminutions	30.09.2018
Provisions pour risques (1)	992	-	228	- 790	430
Immobilisations	1 138		201	- 38	1 301
Stocks	1 741	-	865	- 1 206	1 400
Comptes clients	184	-	12	- 10	186
Autres créances	-				-
TOTAL	4 055	-	1 351	- 1 750	4 055

(1) PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Litiges	269
Charges	161
	430

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (K€)

Part du groupe :

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 30/09/2017	28 498	88	2 518	31 104
Correction N-1	-	-8	-	- 8
Apport en capital	-	-	-	-
Variation périmètre 09/2018	-	-	-	-
Ajustement Réserves 09/2018	-	-	-	-
Affectation résultat 09/2017	-	2 518	- 2 518	-
Résultat consolidé 09/2018	-	-	2 913	2 913
Situation au 30/09/2018 (part du groupe)	28 498	2 598	2 913	34 010

Part des minoritaires :

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 30/09/2017	-	-	-	-
Distribution dividendes 2018	-	-	-	-
Affectation résultat 2017	-	-	-	-
Résultat consolidé 30/09/2018	-	-	-	-
Situation au 30/09/2018 (part des minoritaires)	-	-	-	-

TOTAL :

	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Situation au 30/09/2018 (part du groupe + part des minoritaires)	28 498	2 598	2 913	34 010

Nicanor RICOTE
 Commissaire aux Comptes
 36, rue Jean Jullien-Davin
 B.P. 105
 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. : 04 75 78 44 78

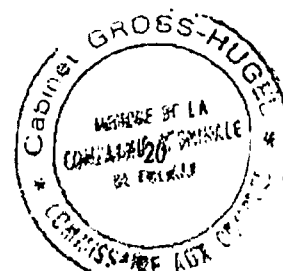


DETTES FINANCIERES (K€)

	TOTAL	- 1 an	+ 1 - 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
• dette sénior	17 214	2 287	12 148	2 779
• crédits d'investissement	2 470	883	1 280	307
• CBI	13 245	1 177	5 254	6 814
• financements Stocks	13 678	12 500	1 178	
• intérêts courus s/emprunts	97	97		
Emprunts et dettes diverses				
TOTAL	46 704	16 944	19 860	9 900

Le contrat d'emprunts souscrit par la société Hermitage France prévoit des covenants financiers. Au 30 septembre 2018, la société respecte l'ensemble de ces covenants. L'emprunt se monte à 12 214 000 € au 30 septembre 2018.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Effectif

Au 30 septembre 2018, le groupe Hermitage France compte 573 personnes.

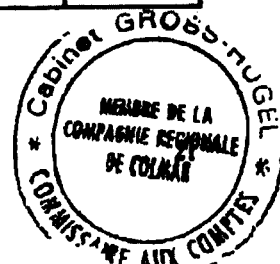
Rémunération des dirigeants

La publication de ce point revient à divulguer des informations individuelles.

Preuve d'impôt

	30/09/2018 12 mois	30/09/2017 9 mois
Résultat groupe	2 913	2 518
Résultat hors groupe	-	-
	2 913	2 518
Dotation et reprise aux dépréciations sur écart d'acquisition	- 376	20 586
Dotation aux amortissements sur écart d'acquisition	648	487
Charge d'impôt au compte de résultat consolidé :		
Impôts sur les bénéfices	1 083	- 3 070
CICE	- 724	- 549
Impôts différés	- 293	- 34
Résultat consolidé avant IS et dotation sur écart d'acquisition	3 251	19 938
Charge d'IS théorique	1 119	6 865
Charge d'IS réelle au compte de résultat	791	- 3 104
boni et mali 3,3	0	-33
Ecart induit par Crédits d'Impôts	27	0
Ecart induit par la plus-value sur titres de part d'exploitation	0	5 043
Ecart induit par le produit de sortie d'intégration	0	5 536
Ecart induit par le déficit Hermitage non utilisé et non activé	0	-586
Ecart induit par les ajustements d'EA	281	0
Déficit avant intégration utilisé	22	0
Ecart induit par les différentiels 25,82% - 34,43%	-2	9

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



4. ENGAGEMENTS (K€)

Cautions constructeurs

- Peugeot : nantissement de 7 871 actions Peugeot SA

Cautions diverses

1 120

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



SECRET 50109420

Regularity of $\mathbf{u}$ and $\mathbf{v}$ 23

(+) Dotation aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	3 991
(+) Dotation aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	648
(-) Reprises aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-32
(-) Reprises aux amortissements et provisions des écarts d'acquisition	-387
(+) Dotations aux provisions financières	0
(-) Reprises aux provisions financières	0
(+) Dotations et reprises aux provisions - total	-62

© 2004 John Wiley & Sons, Inc. *Journal of Management Education* 28(1) 1-12

Vandenberg / The Impact of Culture 207

© 2006 The Authors
Journal compilation © 2006 Blackwell Publishing Ltd

7. *Information de la personne ou du responsable d'un établissement de soins de santé qui a communiqué l'information*

Table 1. Requirements for a χ^2 test of independence

war schon die (CF) im Jahre 1961, damals im ersten Satz:

FLYING TO FREEDOM: ONE OF MANY EXPLORATIONS... 407

(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles	-102
(-) Acquisition d'immobilisations corporelles	-2 910
(-) Acquisition d'immobilisations financières	0
(-) Acquisition autres immobilisations financières	0
(+) Dettes sur acquisitions d'immobilisations	0

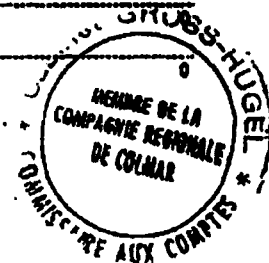
© 2004 Blackwell Publishing Ltd *Journal of Internal Medicine* 255: 171–178

(+) Produits de Cessions d'immobilisations incorporelles	0
(+) Produits de Cessions d'immobilisations corporelles	1 327
(+) Produits de Cessions d'immobilisations financières	0
(+) Produits de Cessions autres immobilisations financières	0
(+) Produits de Cessions de titres de participations consolidées	262

10. *Journal of the American Medical Association*, 2000; 283: 2686-2692.

(-) Acquisition de titres consolidés

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



(-) Trésorerie/endettement sortant / sortie de périmètre	0
(+/-) Trésorerie/endettement acquis / variation % d'intégration	0
(+/-) Trésorerie/endettement acquis / restructurations	0
Incidence des variations de périmètre	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	1 026
Emissions d'emprunts	3 526
Remboursements d'emprunts	-7 552
Dividendes versés des filiales	0
Dividendes reçus/versés de la société mère	0
Augmentations / réductions de capital	0
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRE PAR LES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	1 026
Variation de change	
VARIATION DE FLUX TRÉSORERIE (I + II + III + IV)	657
Trésorerie - ouverture	1 147
Trésorerie : correction à-nouveaux / reclassements	
Trésorerie - clôture	1 804
Contrôle	0

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



CABINET GROSS-HUGEL SA

Société de Commissaires aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Colmar
53, Rue du Général Offenstein
67100 STRASBOURG

M. NICANOR RICOTE

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
de Grenoble
36, Rue Jean Jullien-Davin
26000 VALENCE

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE 2018**

**HERMITAGE FRANCE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 28 498 000 euros
3 Rue de Dublin**

67300 SCHILTIGHEIM

RCS STRASBOURG B 432 584 142

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Hermitage France relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 30 septembre 2018 s'établit à 57 713 500 euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la note « Participation, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues, les méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par la société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi, les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne respectent pas le formalisme imposé par la réglementation.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la d'exploitation continuité et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à STRASBOURG, le 14 Mars 2019

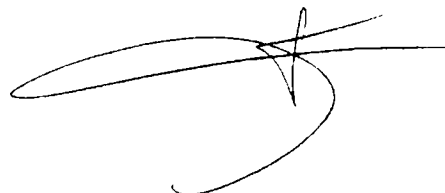
LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Cabinet GROSS HUGEL

Nicanor RICOTE



Jean-Jacques HELLÉ



Nicanor RICOTE

Bilan Actif

Période du 01/10/17 au 30/09/18

HERMITAGE FRANCE

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL Immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage Industriel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL Immobilisations corporelles :				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	57 713 500		57 713 500	58 319 542
Créances rattachées à des participations	706 042		706 042	
Autres titres immobilisés				
Prêts				250 000
Autres immobilisations financières	250 210		250 210	210
TOTAL Immobilisations financières :	58 669 752		58 669 752	58 569 752
ACTIF IMMOBILISÉ	58 669 752		58 669 752	58 569 752

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	873 826		873 826	1 044 000
Autres créances	2 147 585		2 147 585	9 728
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	3 021 411		3 021 411	1 053 728
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	52 171		52 171	897 087
Charges constatées d'avance				
TOTAL disponibilités et divers :	52 171		52 171	897 087
ACTIF CIRCULANT	3 073 582		3 073 582	1 950 815

Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GENERAL

61 743 334

61 743 334

60 520 567

Nicanor RICOTE

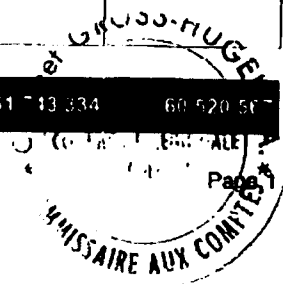
Commissaire aux Comptes

36, rue Jean Jullien-Davin

B.P. 105

26904 VALENCE CEDEX 9

Tél. : 04 75 78 44 78



Bilan Passif

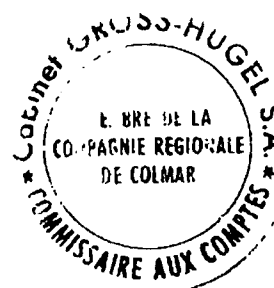
Période du 01/10/17 au 30/09/18

HERMITAGE FRANCE

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	28 498 000	28 498 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	200 000	200 000
Report à nouveau	(2 145 583)	(444 445)
Résultat de l'exercice	1 124 788	(1 701 138)
TOTAL situation nette :	27 697 205	26 572 417
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	34 825	105 831
CAPITAUX PROPRES	27 732 030	26 678 249
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTE FINANCIÈRE		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	27 668 267	29 321 146
Emprunts et dettes financières divers	3 220 076	2 693 189
TOTAL dettes financières :	30 888 343	32 014 335
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTE DIVERSE		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 872 841	1 536 015
Dettes fiscales et sociales	572 044	291 968
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	678 076	
TOTAL dettes diverses :	3 122 961	1 827 983
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTE	34 011 304	33 842 318
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	61 743 334	60 520 567

Nicanor RICOTE
 Commissaire aux Comptes
 36, rue Jean Jullien-Davin
 B.P. 105
 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. : 04 75 78 44 78



Compte de Résultat (Première Partie)

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 244 345		1 244 345	870 000
Chiffres d'affaires nets	1 244 345		1 244 345	870 000
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			1 462	8 059
Autres produits			1	15 273
PRODUITS D'EXPLOITATION			1 245 809	893 332
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]				
Autres achats et charges externes			1 913 773	1 913 375
TOTAL charges externes :			1 913 773	1 913 375
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			14 541	59 096
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			971 309	134 781
Charges sociales			303 808	53 270
TOTAL charges de personnel :			1 275 117	188 051
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur Immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :				
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			66	253
CHARGES D'EXPLOITATION			3 203 497	2 160 775
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(1 957 689)	(1 267 444)

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Compte de Résultat (Seconde Partie)

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 30/09/2018	Net (N-1) 30/09/2017
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(1 957 689)	(1 267 444)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	2 700 315	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		289
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	2 700 315	289
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	707 788	328 152
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	707 788	328 152
RÉSULTAT FINANCIER	1 992 527	(327 863)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	34 839	(1 595 306)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	25 369	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	25 369	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	(71 006)	105 831
	(71 006)	105 831
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	96 375	(105 831)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	(993 574)	
TOTAL DES PRODUITS	3 971 493	893 621
TOTAL DES CHARGES	2 846 705	2 594 758
BÉNÉFICE OU PERTE	1 124 788	(1 701 138)

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018 dont le total est de 61 743 334 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de 1 124 788 €.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE :

Néant.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- mobilier de bureau : 3 à 5 ans
- installations générales et agencements : 8 ans.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire fait référence à la valeur d'utilité. La société a pris l'option d'activer les coûts d'acquisition des participations, et de les amortir sur 5 ans.

EMPRUNTS :

Le contrat d'emprunt souscrit par la société (dette senior) prévoit des covenants financiers.

Une couverture de taux couvrant 50% de l'endettement bancaire a été mise en place.

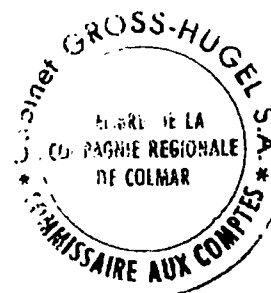
CREANCES :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ABANDON DE CREANCES :

Néant

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



**REGLES & METHODES COMPTABLES
HERMITAGE FRANCE**

PERIODE DU 01/10/2017 AU 30/09/2018

OPERATION AVEC LES PARTIES LIEES :

Les opérations réalisées avec les sociétés du groupe sont conclues à des conditions normales, elles concernent :

- les prestations de présidence,
- la rémunération des avances en compte courant,
- le reversement des rappels perçus grâce aux accords groupe avec des fournisseurs
- la gestion de l'assurance groupe.

CICE :

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Le produit d'impôt CICE déterminé en application de la réglementation qui lui est applicable a généré un produit non imposable de 724 K€ au niveau du groupe.

CHANGEMENT DE METHODES :

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation ou de présentation au cours de l'exercice.

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION :

La société est tête du groupe d'intégration fiscale de Hermitage France depuis le 1^{er} octobre 2017.

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Immobilisations

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18
Edition du 16/05/19
Tenue de compte EURO

Particularités	01/10/17	30/09/18	Evolution
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations	68 319 642		
Autres titres immobilisés	250 210		
Prêts et autres immobilisations financières	58 569 752		
TOTAL Immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	58 569 752		

Particularités	01/10/17	30/09/18	Evolution
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'étab. et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL Immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Install. techn., matériel et out. Industriels			
Inst. générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Mat. de bureau, informatique et mobil.			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL Immobilisations corporelles :			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations	2 871 780	55 447 782	
Autres titres immobilisés		250 210	
Prêts et autres immo. financières	2 871 780	55 697 972	
TOTAL Immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	2 871 780	55 697 972	

© Sage

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Provisions Inscrites au Bilan

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	105 831	19 900	90 906	34 825
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	105 831	19 900	90 906	34 825

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				

TOTAL GENERAL	105 831	19 900	90 906	34 825
----------------------	----------------	---------------	---------------	---------------

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78



Produits à Recevoir

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	44 345
TOTAL	44 345

Charges à Payer

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	53 982
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 715 901
Dettes fiscales et sociales	93 472
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	96 503

TOTAL 1 959 859

Nicanor RICOTE

Commissaire aux Comptes

36, rue Jean Jullien-Davin

B.P. 105

26904 VALENCE CEDEX 9

Tél. : 04 75 78 44 78



État des Échéances des Créances et Dettes

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations	706 042		706 042
Prêts			
Autres immobilisations financières	250 210		250 210
TOTAL de l'actif immobilisé :	956 252		956 252
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	873 826	873 826	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	19 900	19 900	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	2 127 685	2 127 685	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	3 021 411	3 021 411	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE			

TOTAL GENERAL	3 977 663	3 021 411	956 252
----------------------	------------------	------------------	----------------

Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Après des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	53 982	53 982		
- à plus d' 1 an à l'origine	27 614 285	12 685 715	12 142 860	2 785 710
Emprunts et dettes financières divers	2 971 780	2 971 780	(0)	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 872 841	1 872 841		
Personnel et comptes rattachés	57 390	57 390		
Sécurité sociale et autres organismes	92 616	92 616		
Impôts sur les bénéfices	318 965	318 965		
Taxe sur la valeur ajoutée	103 073	103 073		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	248 297	248 297		
Autres dettes	678 076	678 076		
Dettes représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

TOTAL GÉNÉRAL	34 011 304	19 082 734	12 142 860	2 785 710
----------------------	-------------------	-------------------	-------------------	------------------

HERMITAGE FRANCE

Tenue de compte EURO

	TOTAL	27 614 285
--	-------	------------

Détail des Transferts de Charges

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

NATURE	Montant
Matériel informatique	1 462
TOTAL	
1 462	

Ventilation de l'Impôt sur les Bénéfices

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

RÉPARTITION	Résultats avant impôts	Impôts
Résultat courant	34 839	
Résultat exceptionnel (hors participation)	96 375	
Résultat comptable (hors participation)	131 214	

Liste des Filiales et Participations

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital	Réserves et RAJ avant affectat° résultat	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeurs comptables titres détenus Bruts	Valeurs comptables titres détenus Netto	Perte & avances consentis par la société non remboursés	Montant des émissions et avais consentis par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice closé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par société au cours exercice
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS CONC. LES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1 filiales (Plus de 50% du capital détenu) GRAND EST AUTOM	1 000 000	30 476 264	100	57 614 000	57 614 000			84 667	5 345 632	2 700 000
2. participations (10 à 50% du capital détenu)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONC. LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. filiales non reprises en A :										
- françaises										
- étrangères										
2. participations non reprises en A :										
- françaises										

Nicanor RICOTE
Commissaire aux Comptes
36, rue Jean Jullien-Davin
B.P. 105
26904 VALENCE CEDEX 9
Tél. : 04 75 78 44 78

2. participations non reprises en A.
- françaises



Effectif Moyen

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	3	
Agents de maîtrise et techniciens	0	
Employés	0	
Ouvriers	0	

TOTAL

Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

HERMITAGE FRANCE			
Éléments Relevant de Plusieurs Postes du Bilan			
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	57 713 500		
Créances rattachées à des participations	708 042		
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	873 826		
Autres créances	2 127 684		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	3 220 076		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 772 484		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	878 076		

Nicanor RICOTE
 Commissaire aux Comptes
 36, rue Jean Jullien-Davin
 B.P. 105
 26904 VALENCE CEDEX 9
 Tél. : 04 75 78 44 78



Composition du Capital Social

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	142490	200
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	142490	200

Identité des Sociétés Mères Consolidant les Comptes de la Société

HERMITAGE FRANCE

Période du 01/10/17 au 30/09/18

Tenue de compte EURO

DÉNOMINATION SOCIALE	Forme	Au capital de	Ayant son siège social à
HERMITAGE FRANCE	SAS	28 498 000	SCHILTIGHEIM